

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF (INITIAL)

Article 271-4 et 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation - Article L.1331-4 du Code de la Santé Publique - Article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

PAGE DE GARDE

Dossier n° : 25/ 30 633-11

DONNEUR D'ORDRE :		PROPRIETAIRE :	
Nom :	OFFICE NATIONAL DES FORETS	Nom :	OFFICE NATIONAL DES FORETS
Adresse :	Boulevard de Constance	Adresse :	Boulevard de Constance
CP :	77300	CP :	77300
Ville :	FONTAINEBLEAU	Ville :	FONTAINEBLEAU

LIEU A EXPERTISER			
Adresse :	Carrefour des Six Chiens - Route des Loges	Type :	Maison nb niveaux : 2
CP :	78100	Affectat° :	Habitation
Ville :	SAINT GERMAIN EN LAYE	Nb de pièces :	5
Bât. :	-	Lot n° :	-
Etage :	-	Ann. :	-
Accompagnant :	Monsieur BEGHIN	lot n° :	-
	Année de la construction : 1900	lot n° :	-
	Porte : - n° : -	Cadastré sous le n° :	A n°870 Surface : -

Photo du bien



CONSTATATIONS

Par absence de fourniture ainsi que par la présence des locaux dégradées n'a pas été possible de réaliser les tests

SOMMAIRE :

- Page 1 : Page de garde
- Page 2 : Conclusions du rapport
- Page 3 : Equipements du bien
- Page 4 : Croquis et photos
- Page 5 : Attestation de formation
- Page 6 : Attestation assurance

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Article 271-4 et 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation - Article L.1331-4 du Code de la Santé Publique - Article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les points de contrôle concernent :

	oui	non	Non concerné	Commentaires
EAUX USEES		X		-
		X		-
EAUX PLUVIALES		X		-
		X		-

Existe-t-il des documents permettant de déterminer les caractéristiques du système? **NON**

Existe-t-il des documents permettant de déterminer l'implantation du système ? **NON**

Le système est-il alimenté en eau lors de l'intervention ? **NON**

Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? **NON**

Existe-t-il un captage d'eau ? **NON**

Existe-t-il un clapet anti-retour en contrebas ? **SANS OBJET**

Existe-t-il un poste de refoulement ? **SANS OBJET**

Les réseaux ont-ils plus de deux ans ? **OUI**

Méthode de contrôle employée ? **COLORANT**

Type de réseau : **UNITAIRE**

LISTE DES CONTRÔLES NON EFFECTUES			
Niveau	Point de contrôle	Emplacement	Motif du non contrôle
Rdc			Absence de fourniture

Visite effectuée le : 28 novembre 2025

Rapport rédigé le : 28 novembre 2025

Le : 28 novembre 2025

Signature de l'opérateur :
Rodolphe Lefèvre

A.R.T DIAGNOSTICS
Immobiliers
3, rue Émeraude
78960 VOISINS LE BRETONNEUX
06 85 14 84 67 - 01 30 43 80 14
RCS 504 557 968 Versailles
www.art-diagnostics.fr

Article 271-4 et 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation - Article L.1331-4 du Code de la Santé Publique - Article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

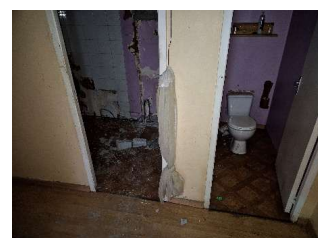
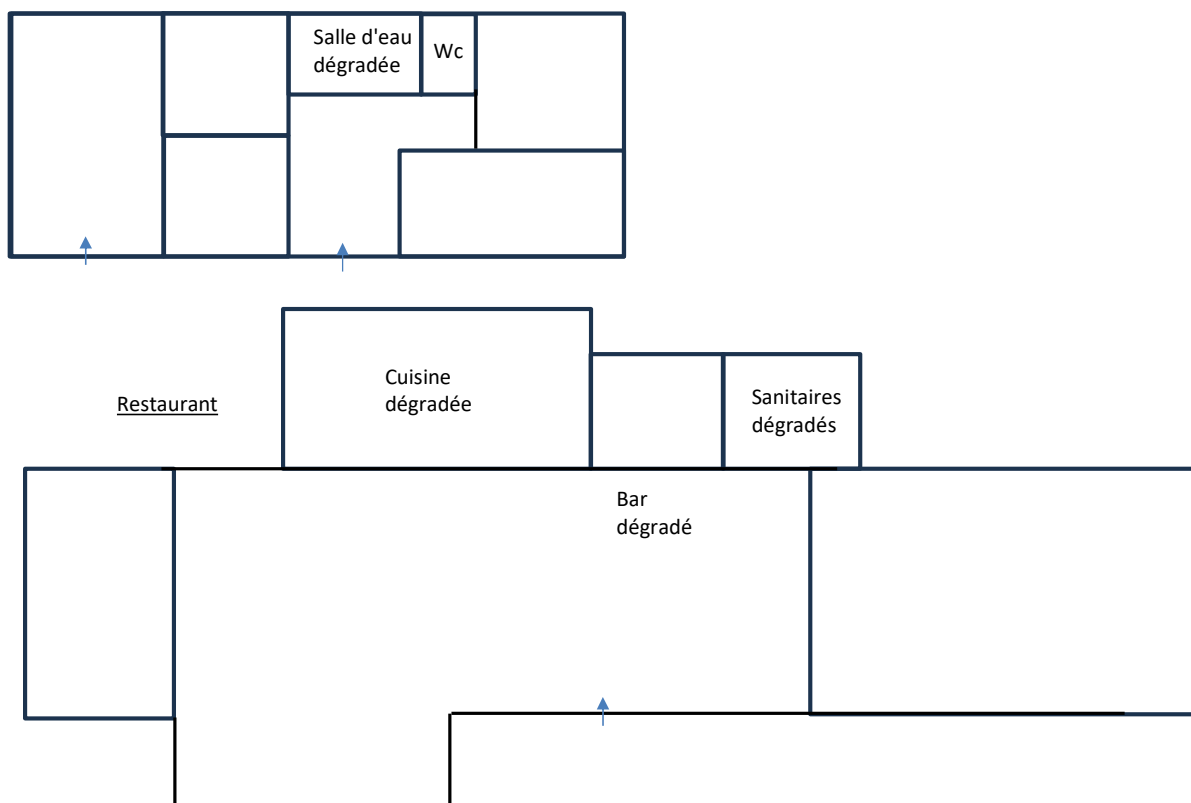
[illegible]

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Article 271-4 et 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation - Article L.1331-4 du Code de la Santé Publique - Article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

Schéma sans échelle - Le tracé des réseaux est supposé

Annexe



Equipements dégradés ou absents

Légende

	Canalisation EU (Sens d'écoulement)		Tampon public EU		Séparateur-hydrocarbure
	Canalisation EP (Sens d'écoulement)		Tampon public EP		Absence d'informations ou pas de résurgence visible (5mn)
	Colonne EU		Tampon public UNITAIRE		Fosse sceptique
	Descente EP		Siphon de sol		
	Boite de branchement EU		Grille de récupération		
	Boite de branchement EP		Puisard		
	Boite de branchement unitaire				



ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Art. L.6353-1 du Code du Travail

Session n° 230238A

SONELO certifie que, conformément aux dispositions de l'article L.6353-1 du Code du Travail :

Monsieur Rodolphe LEFEVRE

A suivi avec assiduité la formation

FORMATION : DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

Date(s) et durée : du lundi 3 au mardi 4 juillet 2023
et ce pour une durée de 14.00 heures sur 2 journées

Catégorie Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail
☒ Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Lieu : SONELO - ILE DE FRANCE (78)
78580 - LES ALLUETS LE ROI

Objectifs : Acquérir la méthodologie et les modalités de réalisation d'audits des installations individuelles et collectives de traitement des eaux usées, tels que prévus par la loi sur l'eau.

Il a réalisé les tests de fin de formation et a reçu un avis :

FAVORABLE

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Les Alluets Le Roi, le 4 juillet 2023

SONELO - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11 78 81131 78

Cette attestation peut vous permettre de renseigner votre passeport orientation-formation (art L.6315-2 du Code du Travail).

Attention, aucun double ne pourra être délivré. Conservez ce document sans limitation de temps.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à contact@sonelo.fr ou par courrier : SONELO - 2, Rue Traversière 78580 Les Alluets Le Roi

Ces données sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à l'usage exclusif du Centre de Formation SONELO

SONELO - 2, Rue Traversière - 78580 Les Alluets Le Roi
Tél. : 01.39.75.36.96 - Site Internet : <https://www.sonelo.com> - e-mail : contact@sonelo.fr
SARL au capital de 196720 € - N° Siret : 49343210800022 - Code NAF : 8559A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 78 81131 78 auprès de la région Ile De France

435UFG2009/A



ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés experts EUROPE SAS, intervenons/inventaire de ASIS SPECIALTY EUROPE SE par délégation de souscription n° 81312720A25, attestation que :

A R T DIAGNOSTICS (numéro SIREN 504 557 968) 3 Rue Émeraude, 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX, France

a été/ont été/ont été de la compagnie ARTS SPECIALTY EUROPE SE, 3 rue Émeraude, 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX, France, un contrat d'assurance responsabilité civile sous le n° 435UFG2009/A, à effet du 01/01/2024. Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle à l'assuré en raison de fautes, erreurs, omissions, négligences, malpratiques, imprudences pouvant résulter du fait de ses activités professionnelles.

Activités garanties

- Diagnostiqueur immobilier effectuant les diagnostics liés aux conditions spéciales.

Nature et montant des garanties

Les faits de déviance sont inclus dans les montants de garantie.

Couverture principale

ACTIVITE GARANTIEE	MONTANT DES GARANTIES
RC PROFESSIONNELLE	
Pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non consécutifs.	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par justice pour dommages consécutifs

Extension de garanties

ACTIVITE GARANTIEE	MONTANT DES GARANTIES
RC EXPLOITATION	
Tous dommages consécutifs	2 000 000 € par année d'assurance
DOMM.	
1. Dommages corporels	2 000 000 € par année d'assurance
1.1. Dommages corporels en faute inexcusable	1 000 000 € par année d'assurance
2. Dommages matériels et dommages immatériels consécutifs	1 000 000 € par année d'assurance
3. Dommages immatériels non consécutifs	100 000 € par année d'assurance
4. Atteintes à l'environnement	500 000 € par année d'assurance
5. Fauts civils	50 000 € par année d'assurance

La garantie défensive pénale et recours est garantie pour un montant par année d'assurance d'EURO 15 000, avec seuil d'intervention de la garantie d'EURO 1 000.

LE MONTANT MAXIMUM POUR L'ENSEMBLE DES GARANTIES EST LIMITE A EURO 2.000.000 PAR ANNEE D'ASSURANCE TOUTS DOMMAGES CONJONCTIFS.

Observations

Les missions de diagnostic garanties par ce contrat d'assurance sont les suivantes :

- Audit Énergétique

435UFG2009/A



- Diagnostics Amiante
 - Examen Avant vente ou location
 - Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur
- Diagnostic Assainissement Autonome ou collectif
- Diagnostic Etat des Bâtiements et Fumées (EFB)
- Diagnostic Etat de l'Installation Electrique & Téléphonie
- Diagnostic Etat de l'Installation Gaz
- Diagnostic Etat Parasolaire (Mobilier, Structures, Réseaux, Champignons, Ignifuges)
- Diagnostic Loi Bessis
- Diagnostic Loi Carrez
- Diagnostic Performance Énergétique (DPE)
- Diagnostic Termite

La présente attestation est valide du 01/01/2024 au 31/12/2025.

La présente attestation n'implique qu'une présumption de garantie à la charge de l'assuré et ne saurait engager l'assureur en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait le 12/12/2024.

Le mandataire, Nexus Énergie SAS
Pour le compte de l'assureur
ARTS SPECIALTY EUROPE SE.